2011-1532
2011-07-11

Herbicide SureGuard™

HERBICIDE
Granules dispersables dans l'eau
USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée pour les arbres d'ornement à feuilles caduques ou conifères cultivés en pleine terre, y compris les arbres de Noël et les arbres cultivés pour le reboisement, le peuplier, le saule et le tremble pour la culture intensive à courte rotation, ainsi que pour garder le sol dénudé sur des espaces non cultivés, y compris à l'intérieur et aux environs des pépinières de plantes ornementales.

GARANTIE :

Flumioxazine…… 51,1 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Avertissement : Ce produit contient un sulfite allergène.

GROUPE	14	HERBICIDE

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29236
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION - POISON

Contenu net : 2,27 kg

Valent Canada, Inc.
6-130 Research Lane
Guelph, Ontario, Canada
N1G 5G3
www.valent.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à mode d'emploi constitue une infraction à la ***LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES***. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées à la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Nocif en cas d'inhalation

Les applicateurs et les autres personnes qui manipulent ce produit doivent porter une chemise à manches longues et une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable à l'eau tel que le polyéthylène ou le polychlorure de vinyle, des chaussures et des chaussettes. Porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial pour manipuler le produit concentré. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et le visage à fond avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver immédiatement toute éclaboussure accidentelle du produit concentré ou de la solution de pulvérisation sur la peau, les vêtements ou dans les yeux. Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond sur toute la surface du corps. Laver les vêtements contaminés séparément des vêtements de la maisonnée avant de les remettre.

Utiliser le scénario de mélange, de chargement et d'application approprié, conformément au tableau ci-dessous. Porter aussi une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes, ainsi que des lunettes de protection étanches ou un écran facial pour l'entretien et le nettoyage de l'équipement.

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulée par jour (kg)
	Mélangeur/chargeur	Applicateur	
Rampe de pulvérisation à la base des arbres	Combinaison résistant aux produits chimiques, gants résistant aux produits chimiques, chaussures, chaussettes, ainsi que lunettes de protection étanches ou écran facial	Cabine ouverte, combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, chaussures, chaussettes, gants résistant aux produits chimiques, et respirateur avec cartouche contre les vapeurs organiques approuvé par NIOSH/ MSHA/BHSE avec préfiltre approuvé pour les pesticides, ou boîte filtrante approuvée pour les pesticides par NIOSH/ MSHA/ BHSE	44 kg
		Cabine fermée, chemise à manches longues, pantalon long, chaussures, chaussettes.	

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulée par jour (kg)
	Mélangeur/chargeur	Applicateur	
		(Pas de gants requis, mais on doit les avoir dans la cabine pour les activités d'entretien)	
Pulvérisateur d'emprise	Combinaison résistant aux produits chimiques, gants résistant aux produits chimiques, chaussures, chaussettes. Les préposés au mélange et au chargement doivent aussi porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial.		7,0 kg
Pulvérisateur à dos ou pulvérisateur manuel à haute pression	Combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, gants résistant aux produits chimiques, chaussures, chaussettes et respirateur avec cartouche contre les vapeurs organiques approuvé par NIOSH/ MSHA/BHSE avec préfiltre approuvé pour les pesticides, ou boîte filtrante approuvée pour les pesticides par NIOSH/MSHA/BHSE. Les préposés au mélange et au chargement doivent aussi porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial.		1,2 kg
Pulvérisateur manuel à basse pression			0,315 kg

Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des endroits traités. Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui permet le contact avec les travailleurs ou avec d'autres personnes, ni directement, ni par la dérive du brouillard de pulvérisation. Empêcher toute personne non protégée d'accéder aux endroits traités ou aux environs qui pourraient être atteints par la dérive. Seuls les applicateurs dûment protégés devraient avoir accès aux endroits traités pendant l'application.

Ne pas retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités tant que la solution pulvérisée n'est pas sèche sur les sols dénudés des espaces non cultivés. Pour tous les usages agricoles, ne pas retourner ni permettre aux travailleurs de retourner sur les lieux traités à l'intérieur d'un délai de sécurité de 12 heures après le traitement.

Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.

Ne pas laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter le fourrage, la paille ou le foin traités pour l'alimentation du bétail.

Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.

Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.

Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, visiter le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-682-5368. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences qui suivent.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI. Toxique pour les petits animaux sauvages. Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dont les habitats se situent à proximité des zones d'épandage, comme les haies et les boisés.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies. Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, herbicide SureGuard, herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide SureGuard et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide SureGuard ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368 ou à www.valent.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide SureGuard, quand il est utilisé conformément aux directives contenues dans cette étiquette, permet la suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles dans les cultures d'arbres d'ornement à feuilles caduques ou conifères cultivés en pleine terre, y compris les arbres de Noël et les arbres cultivés pour le reboisement, le peuplier, le saule et

le tremble pour la culture intensive à courte rotation; il permet aussi de garder le sol dénudé sur des espaces non cultivés, y compris à l'intérieur et aux environs des pépinières de plantes ornementales. L'herbicide SureGuard est efficace lorsqu'il est utilisé comme herbicide de prélevée pour la suppression sélective de mauvaises herbes graminées et dicotylédones. L'herbicide SureGuard supprime les mauvaises herbes par l'inhibition de la protoporphyrinogène oxydase (PPO), une enzyme essentielle à la biosynthèse de la chlorophylle. Les mauvaises herbes en germination sont supprimées avant la levée, lorsqu'elles sont exposées à la lumière du soleil après être entrées en contact avec l'herbicide appliqué sur le sol. L'herbicide SureGuard produit une suppression en prélevée optimale des mauvaises herbes lorsqu'il est appliqué sur un sol propre, exempt de mauvaises herbes. Le fait de remuer le sol après l'application peut réduire l'efficacité de l'herbicide.

L'herbicide SureGuard procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION ET LE PULVÉRISATEUR

Utiliser un équipement d'application terrestre seulement. Avant d'appliquer l'herbicide SureGuard, s'assurer que l'équipement est propre et bien entretenu. Les buses doivent être espacées uniformément sur la rampe et vérifiées fréquemment pour s'assurer d'un épandage précis. Pour les traitements généralisés, utiliser un pulvérisateur commercial standard pour l'application au sol muni de buses conçues pour fournir la pression et de volume de pulvérisation souhaités. Pour l'épandage en bandes, utiliser proportionnellement moins d'eau et moins d'herbicide SureGuard à l'hectare.

Les résidus de l'herbicide SureGuard laissés dans le système d'épandage peuvent endommager la culture subséquente traitée. L'équipement d'épandage utilisé pour appliquer l'herbicide SureGuard ne devrait pas être utilisé pour appliquer d'autres substances sur le feuillage des plantes, quelles qu'elles soient. L'équipement d'épandage doit être lavé tous les jours après l'application de l'herbicide SureGuard. Nettoyer l'équipement d'épandage comme suit après l'application d'herbicide SureGuard :

1. Vider complètement la cuve et rincer le pulvérisateur à fond, y compris l'extérieur et l'intérieur de la cuve et tous les tamis. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre et rincer à fond les conduites, les rampes, les buses et les tamis.
2. Remplir la cuve complètement, ajouter 4 litres d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3% d'ammoniaque) pour 400 litres d'eau, faire circuler dans le pulvérisateur pendant 5 minutes, puis faire circuler dans les conduites, les rampes, les buses et les tamis pendant au moins 15 minutes.
3. Vider complètement la cuve.
4. Ajouter assez d'eau dans la cuve du pulvérisateur pour permettre le rinçage de toutes les conduites, rampes, buses et tamis pendant 3 minutes.
5. Enlever les buses et les tamis et les rincer séparément avec de l'eau propre.

6. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant le nettoyage de l'équipement.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré. Agiter lentement.
2. Tout en poursuivant l'agitation, ajouter lentement l'herbicide SureGuard dans la cuve. Le système d'agitation doit créer des rides ou des ondulations à la surface de l'eau.
3. Si on procède au mélange en cuve de l'herbicide SureGuard avec d'autres herbicides homologués, ajouter d'abord les sacs hydrosolubles, puis les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement les solutions. Ne préparer que la quantité de mélange requise pour l'utilisation immédiate.
4. Ajouter les adjuvants ou les agents tensioactifs, si recommandés.
5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. **Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.**
6. Ne préparer que la quantité de mélange pouvant être appliquée la journée même. L'herbicide SureGuard devrait être appliqué dans les 6 heures suivant la préparation du mélange.

- Comme pour tout produit antiparasitaire qui n'est pas homologué pour l'utilisation dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** utiliser pour la suppression des plantes aquatiques.

- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, les sources d'eau potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'ASAE. La rampe doit être placée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Appliquer avec prudence si les conditions créent un risque dérive vers des personnes non protégées ou avec des aliments, des fourrages ou d'autres plantes et cultures qui pourraient être endommagées ou devenir impropres à la vente, à l'utilisation ou à la consommation.

Utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles permettant d'obtenir une efficacité acceptable. Pour éviter le plus possible la formation de très petites gouttelettes, choisir un type de buses approprié et les positionner de manière à ce qu'elles ne soient pas orientées directement dans le courant.

Appliquer lorsque la vitesse du vent favorise un dépôt ciblé de la solution.

Ne pas appliquer pendant les inversions de température. Les inversions sont caractérisées par un air stable et des températures croissantes à mesure qu'on s'éloigne du sol en hauteur. La présence de bruine ou de brume peut être un signe d'inversion dans les zones humides. Lorsque la réglementation locale le permet, l'applicateur peut détecter la présence d'une inversion s'il produit de la fumée et observe ensuite une couche de fumée près de la surface du sol.

Un taux d'humidité faible et une température élevée augmentent le taux d'évaporation des gouttelettes pulvérisées et par conséquent, la probabilité d'une dérive accrue. Éviter d'appliquer en présence d'un taux d'humidité faible et/ou de températures élevées.

Tout l'équipement d'épandage au sol doit être bien entretenu et étalonné avec l'utilisation d'un support de pulvérisation approprié.

ZONES TAMPONS

Aucune zone tampon n'est requise si on utilise les méthodes de pulvérisation ou l'équipement suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à dos ou traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, forêts, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et bosquets d'arbustes) et des habitats aquatiques sensibles (tels que les lacs, cours d'eau, marécages, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs, terres humides et habitats estuariens ou marins).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :		
		Habitats aquatiques d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur pour grandes cultures*	Arbres d'ornement cultivés en plein champ, peuplier, saule et tremble pour la culture intensive à courte rotation, sols nus, espaces non cultivés	5	3	25

*Pour les applications au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures, les zones tampons peuvent être réduites par l'utilisation d'écrans anti-dérive. Si on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran complet (jupe, rideau) qui va jusqu'au couvert de la culture, la zone tampon précisée ci-dessus peut être réduite de 70 %. Si on utilise une rampe de pulvérisation dont les buses sont munies d'écrans coniques individuels dont

l'extrémité ne se situe pas à plus de 30 cm au-dessus du couvert de la culture, la zone tampon précisée ci-dessus peut être réduite de 30 %.

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange; utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles (catégories de l'ASAE) recommandées dans les étiquettes des produits utilisés dans le mélange.

AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR UN USAGE SPÉCIAL :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages décrits dans cette section de l'étiquette n'a pas été élaboré par Valent U.S.A Corporation; il a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs. Valent U.S.A. Corporation ne fait aucune représentation et n'offre aucune garantie de rendement (efficacité) ni de tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est utilisé pour l'usage décrit dans cette étiquette. Conséquemment, l'acheteur et l'utilisateur assument tous risques ou dommages et dégagent Valent U.S.A. Corporation et Valent Professional Products de toute responsabilité quant aux risques ou dommages relatifs à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit dans l'usage décrit dans cette étiquette.

MODE D'EMPLOI DANS LES ARBRES D'ORNEMENT À FEUILLES CADUQUES OU CONIFÈRES CULTIVÉS EN PLEINE TERRE, Y COMPRIS LES ARBRES DE NOËL ET LES ARBRES CULTIVÉS POUR LE REBOISEMENT, LE PEUPLIER, LE SAULE ET LE TREMBLE POUR LA CULTURE INTENSIVE À COURTE ROTATION, AINSI QUE POUR GARDER LE SOL DÉNUDÉ SUR DES ESPACES NON CULTIVÉS, Y COMPRIS À L'INTÉRIEUR ET AUX ENVIRONS DES PÉPINIÈRES DE PLANTES ORNEMENTALES

L'herbicide SureGuard procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

- Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.
- Ne pas appliquer dans une serre fermée, à défaut de quoi le feuillage des végétaux pourrait être endommagé.
- Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des endroits traités.
- Ne pas incorporer dans le sol après l'application.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- N'appliquer que sur les arbres et les plantes ornementales bien établis. Ne pas traiter les plantes pendant les périodes de stress causé par des insectes, des maladies, des animaux, des conditions hivernales, le repiquage ou autre.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance.
- Ne pas traiter les mêmes plantes plus d'une fois sur une période de 8 semaines.
- Ne pas appliquer sur le feuillage humide ou mouillé.
- Ne pas placer les contenants de plantes traitées dans une structure confinée avant de leur avoir fourni 2,5 cm d'irrigation ou de pluie, ni pendant les 7 jours suivant le traitement.

- Ne pas appliquer sur du ciment ni sur aucune autre surface imperméable.
- Ne pas utiliser ce produit sur des terrains résidentiels ou commerciaux.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.

Les espèces d'arbres ornementaux varient quant à leur degré de tolérance à l'herbicide **S**ureGuard. Seules les espèces d'arbres énumérées comme étant tolérantes sur la présente étiquette se sont révélées tolérantes à ce produit. Pour connaître la liste des espèces d'arbres ornementaux tolérantes, consulter les sections de cette étiquette portant sur les *Espèces de conifères tolérantes* et les *Espèces d'arbres à feuilles caduques tolérantes*. L'utilisateur doit tenir compte du fait que l'herbicide SureGuard est un herbicide très actif et qu'il faut user de prudence tant que son usage ne nous est pas familier. En ce qui a trait aux espèces d'arbres ornementaux ne figurant pas sur cette étiquette, en raison de la variabilité observée entre les espèces et à l'intérieur d'une même espèce, les stades de développement des cultures, les conditions environnementales et les techniques d'application, les utilisateurs devraient d'abord faire l'essai de l'herbicide SureGuard sur un petit nombre de plantes en croissance active, dans les conditions locales normales et au moyen des techniques de production habituelles. Avant de traiter toute la culture, examiner les plantes de l'essai pendant 4 à 8 semaines afin d'y déceler tout symptôme de phytotoxicité. La mise à l'essai de l'herbicide SureGuard sur un petit nombre de plantes permet de déterminer s'il convient à une application à grande échelle.

On observe parfois des mouchetures ou de petites taches nécrotiques sur les plantes ornementales après une application de l'herbicide SureGuard si la solution pulvérisée est entrée en contact direct avec du feuillage en croissance active. Les feuilles touchées de manière indirecte (par la dérive) peuvent aussi présenter des dommages similaires. La translocation de l'herbicide SureGuard est limitée, de sorte que les plantes ornementales établies et vigoureuses en croissance surmontent rapidement ces effets et se développent normalement.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide SureGuard dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide SureGuard, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide SureGuard supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide SureGuard pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide SureGuard, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

APPLICATION EN BANDES

Pour l'épandage en bandes, utiliser proportionnellement moins d'eau et moins d'herbicide SureGuard à l'hectare.

APPLICATION À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR À DOS

Se conformer à toutes les directives ci-dessus sur les pulvérisateurs et l'application lorsqu'on applique l'herbicide **SureGuard** au moyen d'un applicateur à dos. Les applicateur à dos doivent être étalonnés de manière à fournir environ 1000 L de solution de pulvérisation à l'hectare, 10 L de solution couvrant 100 m^2.

DOSE DE l'herbicide SureGuard g/ha	DOSE DE l'herbicide SureGuard g/100m^2	DOSE DE l'herbicide SureGuard g/10 L
280	2,8	2,8
420	4,2	4,2

APPLICATION DANS LES CONIFÈRES CULTIVÉS EN PLEINE TERRE, Y COMPRIS LES ARBRES DE NOËL ET LES ARBRES CULTIVÉS POUR LE REBOISEMENT

L'herbicide SureGuard peut être appliqué dans les cultures établies de conifères cultivés en pleine terre. Les espèces énumérées dans la section *Espèces de conifères tolérantes* ci-dessous se sont révélées tolérantes aux applications de l'herbicide SureGuard lorsque celui-ci est appliqué sur des structures végétales aoûtées seulement. Toutes les applications de l'herbicide SureGuard sur frondaison devraient être effectuées avant le gonflement des bourgeons au printemps, ou retardées jusqu'à ce qu'à l'aoûtement suffisant des conifères à l'automne. Pendant les périodes de temps frais et nuageux, prendre soin de vérifier que les confères sont aoûtés avant d'appliquer l'herbicide. Ne pas appliquer sur des conifères à moins d'un an de la levée des plantules. Ne pas entrer dans les zones traitées pour irriguer au moyen d'une lance à main pendant une période de 6 jours après le traitement.

Dans le cas de conifères ornementaux non dormants, les applications doivent être effectuées au moyen d'un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cones anti-dérive. Éviter l'application directe sur la surface, le feuillage et l'écorce verte des végétaux. Les applications de l'herbicide SureGuard effectuées après le gonflement des bourgeons peuvent entraîner des dommages si l'herbicide entre en contact avec le feuillage des arbres. Il faut éviter que de la terre traitée soit projetée sur le feuillage, à défaut de quoi celui-ci pourrait être endommagé.

L'herbicide SureGuard produit une suppression en prélevée des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette; il devrait être appliqué sur un sol labouré et exempt de mauvaises herbes. L'herbicide SureGuard peut être incorporé au sol par l'apport de 1-2 cm d'eau après l'application. L'incorporation mécanique déplace le sol et peut avoir pour effet de réduire l'efficacité de l'herbicide SureGuard. Ne pas appliquer sur le feuillage humide ou mouillé.

ESPÈCES DE CONIFÈRES TOLÉRANTES

Nom commun	Nom scientifique
Thuya occidental	*Thuja occidentalis*
Douglas taxifolié	*Pseudotsuga menzesii*
Sapin baumier	*Abies balsamea*
Sapin de Fraser	*Abies fraseri*
Épinette bleue du Colorado	*Picea pungens*

APPLICATION DANS LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES CULTIVÉS EN PLEINE TERRE

L'herbicide SureGuard peut être appliqué dans les cultures établies d'arbres à feuilles caduques cultivés en pleine terre. Les traitements de prélevée avec l'herbicide SureGuard dans les cultures d'arbres à feuilles caduques devraient être effectués sur un sol labouré et exempt de mauvaises herbes. Les espèces énumérées dans la section *Espèces d'arbres à feuilles caduques tolérantes* ci-dessous se sont révélées tolérantes aux applications de l'herbicide SureGuard lorsque celui-ci est appliqué sur le sol et à la base des plantes seulement

Pour un maximum de sécurité dans les arbres à feuilles caduques, faire des applications dirigées de l'herbicide

SureGuard sur la surface du sol avant le gonflement des bourgeons au printemps ou après l'entrée en dormance à l'automne. Diriger la solution de l'herbicide SureGuard à la surface du sol, à l'écart des tissus végétaux. Éviter l'application directe sur les surfaces végétales, les fleurs, le feuillage et l'écorce verte. Les applications de l'herbicide SureGuard effectuées après le gonflement des bourgeons peuvent causer des dommages si l'herbicide entre en contact avec le feuillage des arbres. Il faut éviter que de la terre traitée soit projetée sur le feuillage, à défaut de quoi celui-ci pourrait être endommagé.

Éviter d'appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des endroits ciblés. Ne pas traiter les arbres établis depuis moins d'un an, à moins qu'ils ne soient protégés du contact avec la solution pulvérisée au moyen d'une enveloppe ou d'un tube non poreux ou d'un contenant ciré. Les arbres récemment établis ou repiqués doivent être arrosés suffisamment avant l'application pour que le sol soit bien stabilisé autour de la plante.

L'incorporation mécanique déplace le sol et peut avoir pour effet de réduire l'efficacité de l'herbicide SureGuard. Il faut utiliser des écrans protecteurs qui limitent l'exposition du feuillage et de l'écorce à l'herbicide SureGuard.

ESPÈCES D'ARBRES À FEUILLES CADUQUES TOLÉRANTES*

Nom commun	**Nom scientifique**
Frêne de Pennsylvanie	*Fraxinus pennsylvanica*
Érable de l'Amour**	*Acer ginnala*
Lilas japonais	*Syringa reticulata*

* Consulter la section sur les FRUITS À PÉPINS et les FRUITS À NOYAU pour connaître la liste des espèces tolérantes, le mode d'emploi selon les usages spécifiques et les restrictions.

** Ne pas utiliser sur les érables utilisés pour la production de sève ou de sirop d'érable.

MODE D'EMPLOI SUR LE SOL DÉNUDÉ DES ESPACES NON CULTIVÉS À L'INTÉRIEUR ET AUX ENVIRONS DES PÉPINIÈRES DE PLANTES ORNEMENTALES

Appliquer l'herbicide SureGuard Herbicide exclusivement :

- Sur les sols nus autour des édifices ou d'autres structures. Ne pas appliquer à l'intérieur d'une structure confinée.
- Sur les sols nus autour des clôtures.
- Sur les surfaces et les allées de gravier.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance.

ARBRES D'ORNEMENT À FEUILLES CADUQUES OU CONIFÈRES CULTIVÉS EN PLEINE TERRE, Y COMPRIS LES ARBRES DE NOËL ET LES ARBRES CULTIVÉS POUR LE REBOISEMENT, LE PEUPLIER, LE SAULE ET LE TREMBLE POUR LA CULTURE INTENSIVE À COURTE ROTATION, AINSI QUE POUR GARDER LE SOL DÉNUDÉ SUR DES ESPACES NON CULTIVÉS, À L'INTÉRIEUR ET AUX ENVIRONS DES PÉPINIÈRES DE PLANTES ORNEMENTALES - D**oses d'emploi et mauvaises herbes**

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol[1]	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (*Amaranthus retroflexus*) Amarante de Powell (*Amaranthus powellii*) Petite herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia*) Chénopode blanc (*Chenopodium album*) Sétaire verte (*Setaria viridis*) Morelle poilue (*Solanum sarachoides*) Pissenlit (*Taraxacum officinale*) Morelle noire de l'est (*Solanum ptycanthum*)	Texture grossière, <5 % de matière organique	280	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide SureGuard mélange en cuve[2] avec un produit de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha. . Appliquer uniquement au moyen d'un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cones anti-dérive fournissant un jet dirigé vers des arbres établis.
	Texture moyenne, <5 % de matière organique	420	

[1]: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.
[2]: Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

SureGuard est une marque de Valent U.S.A. Corporation.

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.